

donner ce qu'il nous faut pour atteindre un degré de prospérité dans ce siècle nouveau que nous entreprenons actuellement.

Il y a un autre point que je voudrais signaler à l'attention du ministre. Il nous dira peut-être que ce n'est pas directement de son ressort, mais il s'agit de l'octroi de permis de radio et de télévision dans une partie de mon comté qui s'appelle Chibougamau et Chapais. Le ministre se rappelle que je suis intervenu à maintes reprises...

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, si je peux, sans aucun désir de restreindre l'honorable député, dire seulement que le ministre responsable à la Chambre de la politique en matière de radio et de télévision est mon collègue le secrétaire d'État (M^{lle} LaMarsh).

Je crois qu'il serait préférable que l'honorable député fasse ses remarques à ce sujet pendant l'étude des crédits de ce ministère, parce que l'honorable ministre n'est pas ici en ce moment, et afin de créer un plus grand effet, je suis sûr qu'il serait préférable qu'il parle au ministre.

M. Laprise: Monsieur le président, je remercie beaucoup le ministre des Transports du bel effort qu'il vient de faire dans ma langue maternelle. Je le remercie sincèrement. J'avais vraiment l'impression que l'octroi de permis, en ce qui regarde la radio et la télévision, relevait du ministère des Transports.

J'aurai sûrement des observations à faire, en ce qui concerne Radio-Canada, lorsque les crédits du secrétariat d'État seront soumis à la Chambre.

A ce moment-ci, je n'ai pas l'intention de parler de la qualité des émissions. Par ailleurs, il y a une chose que je voudrais signaler au ministre au sujet de l'octroi de ces permis. Les villes de Chibougamau et de Chapais sont actuellement desservies par quelqu'un qui possède un permis pour exploiter un service par câble. Or, ces gens-là sont obligés de payer deux fois les services de la télévision, et encore, ils ont un piètre service.

A mon avis le ministre devrait recommander que Radio-Canada desserve ces régions. Le rapport de la Commission Fowler recommande que ces endroits-là soient desservis.

A la page 74 de ce rapport, on y trouve un article très intéressant à ce sujet. On y dit que tous les Canadiens paient les frais du réseau de la radio-télévision canadienne, non seulement ceux de Radio-Canada, mais aussi ceux de tout le système, y compris les postes privés de radio et de télévision. Leur contribution à l'impôt couvre environ un tiers du

[M. Laprise.]

montant global de ces frais. Ils acquittent les deux autres tiers chaque fois qu'ils achètent une boîte de soupe, un pain et, j'ajouterais en passant, du savon. Plusieurs d'entre eux paient donc pour un service de radiodiffusion et de télévision dont ils ne peuvent bénéficier. Il est évident qu'il y a beaucoup à faire.

Je dis au ministre que les gens de Chibougamau et de Chapais payent deux fois pour les services. D'abord, ils paient comme tout le monde, par leurs impôts et leurs achats; ils doivent aussi payer pour l'installation du câble qui les dessert et ensuite \$7 par mois pour frais de location, plus 42c. par mois de taxe provinciale, ce qui fait \$65.04 par an pour le service d'un canal de télévision qui n'est pas toujours de première qualité. Ce sont ces faits-là, monsieur le président, que je voulais porter à l'attention du ministre afin qu'il recommande les crédits nécessaires à l'expansion de Radio-Canada afin que cette société puisse desservir le mieux possible les personnes de ces régions-là.

Sachant que le ministre des Transports préconise l'égalité et la justice partout dans le pays, je suis certain qu'il apportera une attention particulière à ce que je lui soumets.

Je n'ai pas l'intention d'aller plus loin dans mes observations sur l'administration du ministère des Transports aujourd'hui. Lorsqu'on étudiera les crédits, l'un après l'autre—j'espère que ce sera le plus tôt possible—j'aurai d'autres observations à faire à ce moment-là.

[Traduction]

M. Ormiston: Monsieur le président, j'hésite à ajouter encore au fardeau de problèmes que le ministre des Transports porte sur ses épaules, même s'il a bon dos. Toutefois, bien que le problème dont je vais l'entretenir ne soit pas encore brûlant, il pourrait fort bien le devenir si des mesures ne sont pas prises au bon moment. Je veux parler du programme d'itinéraires prolongés du National-Canadien, dont brève mention a été faite il y a quelques moments.

Le ministre se rappellera ce qui est survenu en 1964 lorsque le National-Canadien a tenté d'instituer des itinéraires prolongés à Nakina et à Wainwright. Par suite des mesures prises par cette Chambre, et des protestations vigoureuses de l'opposition, que le ministre d'alors a écoutées avec bienveillance, le gouvernement a chargé le juge Freedman de présenter un rapport complet sur la situation. Toutefois, jusqu'à présent, rien ne prouve que les parties intéressées donneront suite aux recommandations du juge Freedman.

Ceux que ce problème préoccupe auraient satisfaction à connaître l'opinion du ministre. Je suis sûr qu'il manifeste assez d'intérêt,